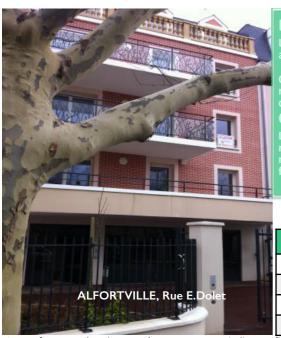
Premier Trimestre 2016 -Bulletin d'information - valable du 01/04/2016 au 30/06/2016



L'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le 15 juin est un rendez-vous annuel important au cours duquel chaque associé est appelé à s'exprimer.

Consciente de l'impossibilité pour nombre d'entre eux d'être présents, la société de gestion rappelle la faculté de voter sur les projets de résolutions soumises à l'assemblée au moyen du bulletin de vote par correspondance ou en adressant un pouvoir.

Contentieux

L'opération de Meaux, 37 Cours de Pinteville subit un lourd aléa technique mettant en jeu la responsabilité de l'architecte et de l'entreprise. A ce jour, les marchés travaux de restructuration sont en cours. L'expert judiciaire transmettra son rapport final dès finalisation des travaux de fondations.

HISTORIQUE DES DIVIDENDES

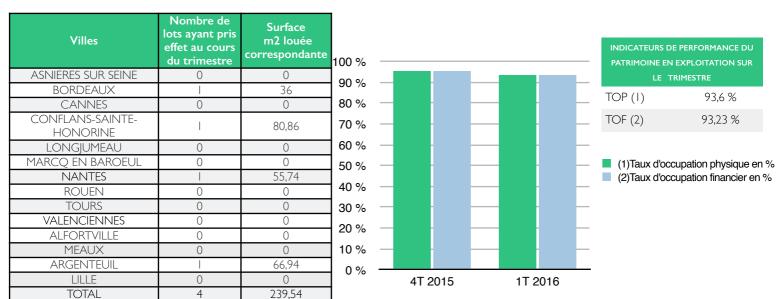
Distribution	En €/Part	
2013	4	
2014	49	
2015	61,51	
IT 2016	18	

Les performances locatives passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les acomptes peuvent varier à la hausse comme à la baisse.

PATRIMOINE IMMOBILIER

Villes	Immeubles	Etat	Surface en m2
ARGENTEUIL	6 à 8bis, Rue Aulnettes	En location	201
ASNIERES-SUR-SEINE	13 et 15bis, Rue des Champs	En location	586
BORDEAUX	95, Rue de la Liberté	En location	1784
CANNES	74, Avenue du Maréchal Galliéni	En location	750
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	50, Avenue du Maréchal Galliéni	En location	369
LILLE	5, Rue des Vicaires	En location	324
LONGJUMEAU	18, Rue du Général de Gaulle	En location	1 139
MARCQ-EN-BAROEUL	40, Rue de l'Ermitage	En location	107
MEAUX	37, Cours Pinteville	En rénovation	I 264
NANTES	4, Rue de Courson	En location	581
ROUEN	3, Rue Dufay	En location	798
TOURS	I à 9, Rue Paul Nizan	En location	1119
VALENCIENNES	12 et 14, Place des Acacias	En location	769
ALFORTVILLE	171, Rue Etienne Dolet	En location	59
MEAUX	69, Avenue Franklin Roosevelt	En location	127
ARGENTEUIL	60, Boulevard Héloïse	En location	319
LILLE	I I O, Rue d'Isly	En location	483
			10779

MOUVEMENT LOCATIF SUR LE TRIMESTRE



Taux d'occupation physique : Ce taux reflète la situation d'occupation en fin de trimestre. Il est déterminé par la division de la surface cumulée des locaux occupés le dernier jour de la période par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

Taux d'occupation financier : Ce taux prend en compte les flux effectivement appelés au titre du trimestre civil écoulé. Il s'agit des loyers, indemnités d'occupation ainsi que des indemnités compensatrices de loyers portant sur les immeubles livrés (à l'exclusion des revenus «non récurrents»), et appelés au titre de la période et divisés par le montant des loyers théoriques.

Renovalor 2

Premier Trimestre 2016 -Bulletin d'information - valable du 01/04/2016 au 30/06/2016



CARACTÉRISTIQUE

SCPI à capital fixe, au capital social statutaire de 40 000 000 €.

Date d'immatriculation : 24/09/2009 N° Siren 515 028 348 RCS PARIS

Société de Gestion: INTER GESTION SA au capital de 240 000 euros, 2 rue de la paix PARIS 75002 Téléphone 01 43 12 52 52 www.inter-gestion.com

Agrément AMF n°: GP 12000008 du 29/02/2012

Situation au 31/03/2016:

Nombre de parts émises : 860 l Nombre d'associés : 588 Collecte du trimestre: 0 € Capital social : 34 404 000 €

Capitalisation sur la base du prix d'émission des parts : 43 005 000 €.

MODALITE DE SOUSCRIPTION

Prix de souscription : 5 000 euros Valeur nominale : 4 000 euros Prime d'émission : I 000 euros Frais de souscription 545 euros HT.

VALEUR DE RÉALISATION 2016

La valeur de réalisation d'une part est égale à 4 435 €. Cette valeur est calculée sur la base de la valeur d'expertise du patrimoine au 31 décembre 2015.

MARCHE DES PARTS

La cession de parts peut s'effectuer soit directement par le porteur de parts (cession de gré à gré), soit par l'intermédiaire de la société de gestion (article L214-93 du code monétaire et financier).

Cession de gré à gré:

Les conditions sont librement débattues entre les intéressés. Si la cession se réalise, elle doit être signifiée à la société. Si l'acquéreur n'est pas associé, la cession est soumise à l'agrément préalable du gérant qui résulte soit d'une notification, soit du défaut de réponse dans un délai de un mois à compter de la demande. Le cédant doit verser au gérant, pour toute cession faite sans l'intervention de ce dernier, une commission de 200 € HT soit 240 € TTC par transaction

Cession par l'intermédiaire de la société de gestion:

Conformément à l'article L 214-93 du code monétaire et financier, il est tenu au siège de la société et à la disposition des associés et des tiers un registre où sont recensées les offres de cession de parts ainsi que les demandes d'acquisition portées à la connaissance de la société. Les ordres d'achat et de vente sont confrontés périodiquement. Le prix d'exécution est établi le dernier jeudi du trimestre à 16 heures. Pour être pris en compte, les ordres doivent reçus et validés au plus tard la veille, avant 16 heures.

La société ne garantit pas la cession des parts.

Compte tenu des spécificités fiscales de la SCPI, le marché secondaire devrait être quasi inexistant. La société de gestion n'a enregistré à ce jour aucun ordre d'achat ni de vente.

Dans les deux cas, la cession sera également soumise au droit d'enregistrement de 5% sur le montant de la transaction.

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIE

Vous devez conserver vos parts pendant une durée de 9 ans à compter de la location du dernier immeuble acheté, sauf à perdre l'intégralité des avantages fiscaux accordés par la loi. Compte tenu de ces spécificités, le marché secondaire devrait être quasi inexistant.

DATE DE JOUISSANCE

La date de jouissance des parts est fixée en fonction de la date d'encaissement des fonds correspondants et non en fonction de la date de signature du bulletin de souscription. Les parts souscrites porteront jouissance avec effet au dernier jour du mois suivant la souscription accompagnée du versement du prix.